

Doubs

Un parc photovoltaïque aux portes de Besançon

Porté par Opale et Grand Besançon Métropole, il alimentera directement en électricité les entreprises, établissements publics et particuliers situés dans un périmètre de quatre kilomètres. Un site d'autoconsommation collective parmi les plus grands de France.

Serge LACROIX - Aujourd'hui à 06:30 - Temps de lecture : 4 min



Florence Morin et Marwa Haddad, sur l'emplacement de la future centrale photovoltaïque d'Opale et de GBM, qui fournira de l'électricité dans un périmètre de 4 km. Photo ER /Serge LACROIX

C'est un terrain vague de trois hectares, où même les herbes folles ont peine à s'épanouir. Et pour cause : nous sommes ici sur une ancienne décharge de résidus inertes, entre la déchetterie de Chalezeule et la route de Baume-les-Dames. Pendant des lustres, on

y a déversé des matériaux de construction, avant que le site, rempli, ne soit bouclé par une barrière aujourd'hui rongée par la rouille. Sans utilité depuis des années, l'espace désolé ne peut accueillir aucune activité, ni industrielle, ni agricole, encore moins résidentielle.

Aucune, à l'exception d'une seule, conformément à la politique de développement des énergies renouvelables : **la production d'électricité photovoltaïque**. Pour valoriser un terrain classé « dégradé », le préfet du Doubs a ainsi signé un arrêté autorisant l'implantation de panneaux solaires. Une mise en concurrence a été ouverte en 2021, remportée par la SAS Andiers Photovoltaïque, du nom de cette zone d'activités proche de l'espace commercial des Marnières.

Opale et l'agglomération de Besançon associés

Cette SAS est formée d'un actionnariat composé à 60 % par la société Opale Energies Engagées, connue surtout pour ses éoliennes, et à 40 % par Grand Besançon Métropole. « Pendant toute une année, une étude d'impact environnemental a été menée, qui n'a soulevé aucune difficulté », assure Florence Morin, chargée du photovoltaïque chez Opale. « Le site pourra être aménagé sur l'essentiel de sa surface, à l'exception de sa partie basse, humide, que nous conserverons. »

Le permis de construire, en cours d'instruction, donnera lieu, dans les mois qui viennent, à l'ouverture d'une enquête publique. Où le projet sera détaillé, avec ses panneaux solaires inclinés, orientés plein sud, dont la tranche supérieure sera située à 2,50 m du sol.

L'installation, dont la mise en service est prévue au deuxième semestre 2024, doit produire quelque 4000 MWh d'électricité par an. Soit, selon Opale, « l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 1800 personnes ». Cette centrale, **l'une des plus grandes sur le territoire français**, aura la particularité de fonctionner en « autoconsommation » : l'énergie produite sera directement vendue à des consommateurs situés dans un périmètre de 4 km. Où l'on

trouve de nombreuses entreprises dont un gros industriel, mais aussi des établissements publics comme l'immense lycée Pergaud, des collectifs et des maisons individuelles.

Moins cher, mais de combien ?

« Nous sommes en train de démarcher les chefs d'entreprise, qui se montrent vraiment intéressés, surtout dans le contexte de crise actuel », a rme Marwa Haddad, che e de projet chez Opale.

Cependant, Florence Morin se refuse à chi rer, pour l'instant, les économies que les clients pourront réaliser. « Mais ce sera forcément moins cher, sinon ce ne serait pas viable... Surtout, nous proposerons des contrats beaucoup plus stables qu'ils ne sont actuellement. » Les gains proviendront notamment de la TURP, la Taxe d'utilisation des réseaux publics, que les clients ne paieront pas.

Oui mais voilà : il arrive qu'en Franche-Comté, le « plafond » soit bas pendant de très (trop) longues périodes, ne laissant que très peu passer la lumière. « Dans ce cas », décrypte Florence Morin, « l'opérateur traditionnel prendra le relais. Tout sera piloté par l'informatique, avec notamment des livraisons de notre part adaptées selon chaque consommateur, au moment où il en a le plus besoin ». Livraisons « qui seront ouvertes aux particuliers », précise encore Opale, « comme, à terme, le capital de la société ».



« Pas de virage de l'éolien vers le solaire »

Régulièrement et violemment attaquée à chacun de ses projets éoliens, la société Opale a-t-elle décidé de privilégier une énergie renouvelable mieux acceptée, en l'occurrence le solaire ? À cette question, Florence Morin répond par la négative. « Non, il n'y a pas de réorientation. Nous poursuivons le développement d'infrastructures pour les énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'éolien, du solaire ou du biogaz. Si virage il y a, c'est dans le fait que nous ne sommes plus seulement producteurs, mais également fournisseur d'énergie ».

Une énergie que Mme Morin assure « verte et livrée localement en circuit court, comme ce sera le cas à Chalezeule. Produite sur un terrain dégradé, qui ne sera pas artificialisé ». Pour autant, à chacun de ses projets, Opale s'attend à des résistances. L'avenir dira si elles s'exprimeront pour la centrale photovoltaïque bisontine.

– S.L.

Environnement

Région Franche-Comté

